

ELECTIONS COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

DU 06 DECEMBRE 2018

nombre de sièges à pourvoir

Date d'appréciation de l'effectif pour déterminer le nombre de sièges à pourvoir : **01/01/2018**

CAP	Grade	Titulaires	Suppléants	Hommes	Femmes
CAP N° 2	Cadre Socio-Educatif	2	2	13,51%	86,49%
	Cadre de Santé Paramédical				
	Psychologue classe normale				
	Infirmier en Soins Généraux et Spécialisés 2ème grade				
	Infirmier en Soins Généraux et Spécialisés 1er grade				
	ASE Principal (Educateur Spécialisé)				
	ASE Principal (Assistant de Service Social)				
	ASE (Educateur Spécialisé)				
	Educateur Technique Spécialisé de classe supérieure				
	Educateur Technique Spécialisé de classe normale				
	Conseiller en Economie Sociale et Familiale de classe supérieure				
Conseiller en Economie Sociale et Familiale de classe normale					
Calcul de la part : d'hommes : 4 x 13,51% =		0,54		5	32
de femmes : 4 x 86,49% =		3,46			

CAP N° 3	Attaché d'Administration Hospitalière	CAPD	CAPD	0%	100%
----------	---------------------------------------	------	------	----	------

CAP	Grade	Titulaires	Suppléants	Hommes	Femmes
CAP N° 5	Moniteur-Educateur Principal	1	1	25,00%	75,00%
	Moniteur-Educateur				
	Calcul de la part : d'hommes : 2 x 25,00% =				
de femmes : 2 x 75,00% =		1,50			

CAP N° 6	Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe normale	CAPD	CAPD	0%	100%
----------	---	------	------	----	------

CAP	Grade	Titulaires	Suppléants	Hommes	Femmes
CAP N° 7	Ouvrier Principal de 1ère classe	1	1	55,56%	44,44%
	Ouvrier Principal de 2ème classe				
	Agent d'Entretien Qualifié				
	Calcul de la part : d'hommes : 2 x 55,56% =				
de femmes : 2 x 44,44% =		0,89			

CAP	Grade	Titulaires	Suppléants	Hommes	Femmes
CAP N° 8	Aide-Soignant Principal	2	2	16,39%	83,61%
	Aide-Soignant				
	Agent des Services Hospitaliers Qualifié de classe normale				
	Calcul de la part : d'hommes : 4 x 16,39% =				
de femmes : 4 x 83,61% =		3,34			

CAP	Grade	Titulaires	Suppléants	Hommes	Femmes
CAP N° 9	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	1	1	16,67%	83,33%
	Adjoint Administratif				
	Calcul de la part : d'hommes : 2 x 16,67% =				
de femmes : 2 x 83,33% =		1,67			

L'organisation syndicale procède à son choix à l'arrondi inférieur ou supérieur.

A Harthouze, le 10 août 2018

Le Directeur

Eric WETTLING

